EC EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

ETUDIANT.ES DE 1ERE ET 2EME ANNEE LICENCE (2023-2024)

Objectifs

- Découvrir un milieu professionnel et le fonctionnement d'une structure, qu'elle soit publique ou privée
- Confirmer un projet d'orientation ou d'insertion professionnelle

Modalités *validées en amont avec un.e conseiller.e de la DOI*

- **Rythme personnalisé :**
  - A temps plein ou partiel, de manière continue ou discontinue (ex : une journée ou une demi-journée sur 2 à 4 semaines…)
  - Une seule période dans une seule structure, ou deux périodes dans deux structures différentes dans l'année universitaire
- **Période :**
  - En dehors de l'emploi du temps de la formation (présence en cours et aux examens obligatoire)
  - Pendant l'année universitaire
- **Durée :**
  - **Ne doit pas dépasser 3 mois**
  - **Ne doit pas dépasser 35 heures par semaine**
  - **Ne doit pas commencer avant le 1er octobre de l'année**
  - **Ne doit pas aller au-delà du 14 juillet de l'année en cours**

Comment procéder

1. **Prendre RDV (ici) avec un.e conseiller.e de la DOI qui vous remettra la demande préalable à remplir.**
2. **Rechercher un lieu d'accueil** (au choix : entreprise, association, collectivité territoriale, administration…) en respectant la réglementation liée à l'EC expérience professionnelle (cf. plus haut).
3. **Compléter la demande préalable et la rapporter au ou à la conseiller.e rencontré.e lors de votre RDV** pour faire valider l'objectif et les modalités de l'EC expérience professionnelle.
4. **Attention : ce document doit être renvoyé au moins 3 semaines avant le début de début du stage non obligatoire.**
5. **Dès la réception par mail de l'accord envoyé par la scolarité transversale, créer la convention de stage** dans l'application stage (ENT/Mes outils/Stage) en respectant les informations indiquées sur la demande préalable.
6. Contrôler votre **coffre-fort électronique** et y ajouter votre attestation de responsabilité civile (obligatoire) ainsi que votre attestation d'assurance rapatriement (uniquement si le stage est réalisé à l'étranger).
7. Dès que la convention sera vérifiée et acceptée par l'université, la convention sera déposée dans votre coffre-fort pour signature numérique par le ou la responsable de la structure et le tuteur ou la tutrice de stage de la structure d'accueil.
8. Réaliser votre stage à la période prévue.
9. **Rédiger votre rapport d'expérience professionnelle** (modèle fourni par votre conseiller.e et téléchargeable sur Moodle – rubrique EC expérience professionnelle) et le déposer **sur moodle dans les 15 jours** qui suivent la fin de votre stage non obligatoire.
10. **Échanger avec votre conseillèr.e de la DOI** pour faire le bilan de votre stage et le valoriser.

Evaluation

- par le tuteur ou la tutrice, qui complètera l'annexe à la convention
- par l'étudiant.e , qui transmettra à la DOI son rapport d'expérience professionnelle rédigé

Contact : Direction de l'orientation et de l'insertion / experience.professionnelle@univ-lr.fr